

Recentrage de la conditionnalité

LE FMI a révisé pour la première fois en près d'un quart de siècle les directives relatives aux conditions dont il assortit ses prêts. Les pays qui souhaitent obtenir un prêt du FMI pour étayer un programme de réforme économique doivent satisfaire à certaines conditions au préalable. C'est ce que l'on entend par conditionnalité. Ces nouvelles directives sont le fruit d'un réexamen approfondi de la conditionnalité effectué au cours des deux dernières années sous l'impulsion du Directeur général du FMI, Horst Köhler. Les conclusions de ce réexamen, qui sont le résultat de consultations menées partout dans le monde avec des représentants des pays et des organisations non gouvernementales, sont déjà mises en application et entraînent des changements importants dans les opérations du FMI.

En vertu des directives antérieures, rédigées en 1979, les conditions étaient circonscrites pour l'essentiel à la politique macroéconomique : croissance monétaire, déficits budgétaires et contrôle des changes. Mais, au fil du temps, surtout au cours de la dernière décennie, le champ couvert par la conditionnalité a été élargi à une série de questions structurelles, telles que la perception des impôts, l'établissement des salaires et la commercialisation des récoltes. Cet élargissement tenait en partie à la nature des problèmes économiques auxquels les pays voulaient s'attaquer avec l'aide du FMI, mais il a aussi fait craindre que celui-ci ne s'immisce trop dans les processus décisionnels des pays.

Avec ces nouvelles directives, le FMI reconnaît qu'une conditionnalité structurelle s'impose, parce que les causes profondes des problèmes macroéconomiques sont souvent structurelles, mais il s'efforce de limiter les conditions structurelles à celles dont l'importance macroéconomique est essentielle au succès du programme de réforme qu'il finance.

«Le Centre aura accompli sa mission le jour où il se sera rendu inutile.»

Benjamin William Mkapa, Président de la Tanzanie, lors de l'inauguration du Centre régional d'assistance technique du FMI à Dar es-Salaam

Ainsi, lorsque l'Indonésie a cherché à obtenir un financement du FMI en 1998, l'effondrement du secteur des entreprises constituait un problème fondamental, et des réformes structurelles s'attaquant à l'insolvabilité constituaient donc un élément essentiel du programme. Parallèlement, plusieurs autres mesures comprises dans le programme de 1998, comme celles liées au commerce extérieur et à la commercialisation des produits agricoles, quoique souhaitables, ne seraient pas incluses aujourd'hui au titre des nouvelles directives, parce que la réalisation des objectifs du programme n'en dépendait pas. Le FMI espère que cette nouvelle approche encouragera les pays à prendre en charge eux-mêmes les réformes urgentes, et que les programmes auront ainsi plus de chances d'être menés à bien.

Sortis des oubliettes

Souhaitez-vous savoir comment le Conseil d'administration du FMI a réagi à l'issue de la guerre froide? Allez fouiller dans les archives du FMI. Les procès-verbaux du Conseil peuvent maintenant être consultés au bout de dix ans, au lieu de vingt.

Un site qui regorge d'informations pour les donateurs

Grâce à un nouveau site Web, 24 organismes donateurs bilatéraux ou multilatéraux, dont le FMI, peuvent désormais échanger leurs analyses des besoins de développement des pays et régions. Des programmes d'assistance bien ciblés reposent sur des analyses par pays. Ce site (www.countryanalyticwork.net/), inauguré par la Banque mondiale, contribuera à améliorer les retombées et le rapport coût-efficacité des projets de développement. Sur ce site, les organismes donateurs pourront échanger des observations, des méthodes éprouvées et des conseils afin d'améliorer le dialogue, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies par pays, et de mener une politique de prêt saine. Il aidera les organismes donateurs et leurs clients à utiliser de manière plus efficace les ressources consacrées au développement, à éviter les doubles emplois et à se familiariser avec les défis du développement dans une région ou un pays donné.

Des exportations bonnes pour la santé

La Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce ont établi un nouveau «Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce», dans le but de créer de nouvelles possibilités d'exportation pour les pays pauvres. Les pays industrialisés refusent souvent d'admettre les produits alimentaires en provenance de ces pays au motif qu'ils ne sont pas conformes aux normes sanitaires internationales.

Grâce à ce nouveau fonds, les pays en développement pourront obtenir des dons et un soutien financier pour des projets d'assistance technique qui les aideront à renforcer et à mieux mettre en œuvre les mesures sanitaires et phytosanitaires. Cela facilitera l'acheminement des exportations en provenance des pays en développement vers les marchés mondiaux, ce qui devrait permettre de stimuler la croissance et de faire reculer la pauvreté dans ces pays.

D'après des travaux de la Banque mondiale, l'Afrique pourrait tirer du développement de ses exportations de fruits à coque, de fruits séchés et d'autres produits agricoles des gains de plus de 1 milliard de dollars par an si elle participait à l'élaboration et à l'application des normes internationales.

